

**PLAN DE FORMATION
2022-2023
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**

Soumis pour Avis au Comité Technique le 27 Décembre 2021

Soumis pour Délibération au Conseil Communautaire le ..

Préambule

Pour répondre à l'ambition d'amélioration continue du service public et de réussite des transformations engagées par notre établissement, l'évolution en compétences des agents territoriaux doit être soutenue et facilitée : c'est tout le sens du plan de formation.

Le pilotage de la formation s'inscrit, avec la gestion des carrières, le recrutement et la mobilité, dans une politique de valorisation des ressources humaines.

Cette politique inscrit son action autour de 5 objectifs stratégiques :

1. Soutenir la fonction managériale
2. Développer les compétences métiers
3. Adaptation aux évolutions sociétales
4. Assurer la sécurité et la santé des agents
5. Accompagner les parcours professionnels

L'ambition du présent plan de formation est d'accompagner ces axes de développements stratégiques en matière de ressources humaines, en adaptant les compétences des agents aux exigences de ces missions et projets pour notre territoire.

- Les actions de formations recensées dans le cadre du partenariat CNFPT et correspondant aux axes prioritaires définis :

- Par la Direction générale (parcours managérial, égalité femmes hommes, culture territorial, transition numérique...)
- Pour un service (fiscalité locale, politique d'achat, gestion de projets européens, conduite de chantier, rénovation énergétique)
- Dans le cadre règlementaire (Habilitation électrique, SST, prévention des risques psychosociaux...)

- Les actions nécessaires à l'évolution des métiers

Ces **112 actions** recensées seront amenées, sur les deux années à venir, à être complétées, affinées voire reportées ou annulées en fonction des mutations stratégiques de l'établissement, des transformations dans les organisations, des évolutions des métiers, de la pertinence des formations demandées au regard des réalités de terrain et des capacités de mise en œuvre ainsi que des budgets consacrés.

Le présent plan prend donc en compte ces 5 objectifs prioritaires mais également les mesures réglementaires, à savoir :

➤ **Les formations statutaires**

- Formation d'intégration
 - 5 jours pendant la première année suivant la nomination pour les agents de catégorie C,
 - 10 jours pendant la première année suivant la nomination pour les agents de catégorie A et B ;
- Formation de professionnalisation au premier emploi
 - Entre 3 et 10 jours dans les 2 ans suivant la nomination pour les agents de catégorie C,
 - Entre 5 et 10 jours dans les 2 ans suivant la nomination pour les agents de catégorie A et B ;
- Formation de professionnalisation
 - Prise de poste à responsabilité (entre 3 et 10 jours dans les 6 mois suivant la nomination dans un poste à responsabilité),
 - Tout au long de la carrière (entre 2 et 10 jours par périodes de 5 ans) ;

➤ **La formation de perfectionnement ;**

➤ **La formation de préparation aux concours et examens professionnels ;**

➤ **La formation professionnelle personnelle ;**

- Congé de formation professionnelle,
- Congé pour validation des acquis de l'expérience,
- Congé pour bilan de compétence,

➤ **La formation de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française,**

Le schéma ci-dessous représente une partie de la diversité des formations qui seront inscrites au plan.

Axe 1 – Soutenir la fonction managériale



17 actions recensés

- Comprendre et accompagner les mutations territoriales et leurs impacts sur l'évolution des métiers
- Accompagner la transition numérique de l'administration, les impacts sur les métiers et la relations à l'utilisateur
- Formaliser des dispositifs de soutien aux équipes
- Développer une culture managériale partagée

Axe 2 : Développer les compétences métiers



65 actions recensés

- Accompagner les montées en compétences et l'évolution des métiers
- Veiller au maintien et à la progression de l'ingénierie, des expertises liées aux métiers
- Faciliter les adaptations aux nouvelles dispositions législatives
- Adapter des itinéraires de formation liés aux métiers exercés

Axe 3 Adaptation aux évolutions sociétales

10 actions recensés

- Renforcer les pratiques innovantes
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes
- Développer la concertation et la participation

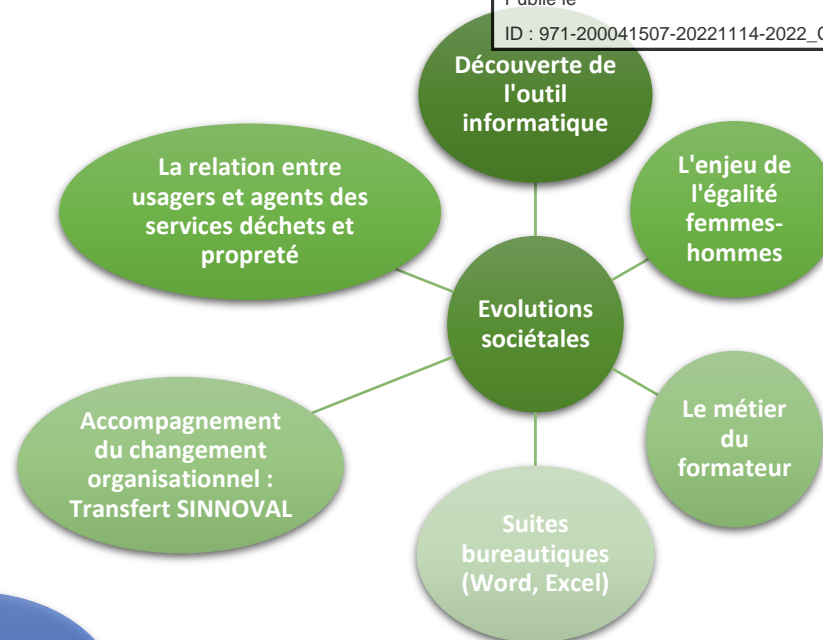
Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le



ID : 971-200041507-20221114-2022_CC7SDDH_84-DE

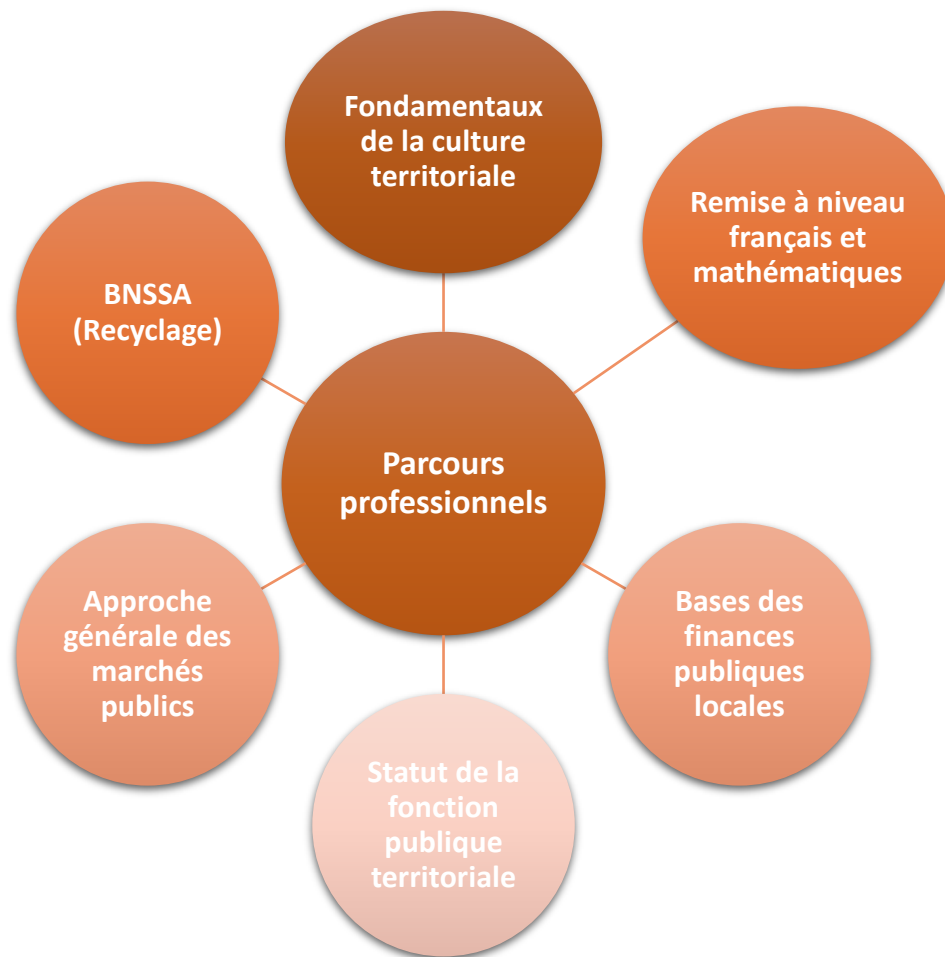


Axe 4 Assurer la sécurité et la santé des agents



14 actions recensés

- Prévenir les risques professionnels
- Promouvoir les bonnes pratiques de la QVT



6 actions recensés

- Favoriser l'évolution professionnelle
- Accompagner un agent dans l'élaboration et la réalisation de son projet professionnel
- Consolider un socle des fondamentaux de culture territorial

2. Le bilan des formations effectuées : 2020

Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2020 ayant participé à au moins une formation en 2020.

	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	8	10	0	2	20
Catégorie B	1	4	0	0	5
Catégorie C	9	9	0	0	18
Total	18	23	0	2	43

Nombre total de journée de formation dispensées au cours de l'année par catégorie

Titulaires et Stagiaires

Pour les agents de catégorie A	
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	1
Formation prévue par les statuts particuliers	18
<i>dont formation d'intégration</i>	1
<i>dont formation de professionnalisation</i>	17
Formation de perfectionnement	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0
Total	19
Pour les agents de catégorie B	
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	1
Formation prévue par les statuts particuliers	4
<i>dont formation d'intégration</i>	1
<i>dont formation de professionnalisation</i>	3
Formation de perfectionnement	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0
Total	5
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)	
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	7
Formation prévue par les statuts particuliers	11
<i>dont formation d'intégration</i>	4
<i>dont formation de professionnalisation</i>	7
Formation de perfectionnement	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0
Total	18
Total toutes catégories	42

Contractuels sur emploi permanent

Pour les agents de catégorie A	
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	1
Formation prévue par les statuts particuliers	1
<i>dont formation d'intégration</i>	0
<i>dont formation de professionnalisation</i>	1
Formation de perfectionnement	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0
Total	2
Pour les agents de catégorie B	
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0
Formation prévue par les statuts particuliers	0
<i>dont formation d'intégration</i>	0
<i>dont formation de professionnalisation</i>	0
Formation de perfectionnement	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0
Total	0
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)	
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0
Formation prévue par les statuts particuliers	0
<i>dont formation d'intégration</i>	0
<i>dont formation de professionnalisation</i>	0
Formation de perfectionnement	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0
Total	0
TOTAL Toutes catégories	2

Tableau annexe

Tableau récapitulatif des demandes de formation